

Assises du CIPAC – Fédération des professionnels de l'art contemporain

Bilan de la 5ème édition

Les conditions de travail des artistes en question

29 novembre 2021 - Carreau du Temple (Paris)

Sous l'égide de Pascal Neveux, Président du CIPAC et directeur du Frac Picardie

La cinquième édition des assises annuelles du CIPAC - Fédération des professionnels de l'art contemporain a réuni le 29 novembre plus de 280 professionnels représentant tous les métiers du secteur des arts visuels : centres d'art, FRAC, galeries, écoles d'art, institutions, artistes, médiateurs, chercheurs, étudiants, journalistes...

Premier grand rendez-vous public organisé par le CIPAC depuis le commencement de la crise sanitaire, cette journée a placé au cœur de ses débats la question des conditions d'activité des artistes plasticiens, dont la précarité s'est particulièrement accrue ces derniers 18 mois, comme l'enquête du CIPAC sur les répercussions du Covid l'avait montré dès avril 2020.

La première table ronde de ces assises a été consacrée aux dispositifs d'encadrement de la rémunération des plasticiens. Après qu'en 2019, le ministère de la Culture ait émis des premières recommandations en matière de rémunération du droit de présentation publique dans le cadre d'expositions monographiques et collectives, les professionnels du secteur ont été à l'initiative de nombreuses autres démarches. Leurs travaux, entrepris parfois à la suite des chantiers menés dans le cadre des Schémas d'Orientation pour le Développement des Arts Visuels, ont été plus loin en élargissant le périmètre d'activités concernées : conception d'œuvres, rencontres publiques, ateliers... En concertation avec les organisations représentatives des artistes auteurs, ils se sont attachés à dépasser une logique de minima, appuyés en cela par l'engagement de certaines collectivités territoriales.

Aujourd'hui, il semble nécessaire que les méthodologies de concertation et de négociation, comme les résultats de ces initiatives puissent faire référence, nourrir le travail relatif à la régulation de la rémunération des artistes plasticiens au niveau national, et partagée par tous.

L'après-midi, la table ronde du CIPAC a été consacrée, aux conditions de reconnaissance des artistes et aux particularités de leur activité.

Les débats ont porté sur les travaux du Conseil National des Professions des Arts Visuels et sur la mise en œuvre de certaines des préconisations du rapport Racine. Ils ont pointé la difficulté à établir une observation pérenne du secteur dans son ensemble. Ils ont également mis en lumière le rôle crucial de la diffusion de ressources auprès des professionnels pour le respect du régime social et du cadre d'activité des artistes.

À ce titre, la dimension exemplaire du programme d'aide aux artistes TRAVERSÉES, mis en œuvre par le CIPAC, la FRAAP et le réseau DIAGONAL, a été évoquée, tant en ce qui concerne la construction du dispositif que l'accompagnement professionnel dont ont pu bénéficier 325 artistes.

Ainsi, dans un contexte de crise dont la sortie apparaît de moins en moins immédiate, la solidarité dont doivent faire preuve l'ensemble des professionnels et la nécessité qu'artistes et diffuseurs agissent ensemble ont été mises en avant comme condition indispensables à la préservation d'un écosystème de la création de plus en plus fragile.

Cette journée a également été l'occasion de l'annonce du septième Congrès du CIPAC qui se déroulera les 12 et 13 juillet 2022 à Marseille.

Rendez-vous l'été prochain !

Le CIPAC est la Fédération des professionnels de l'art contemporain. Créée en 1997, le CIPAC réunit les professionnels engagés dans la production, la diffusion et la médiation de l'art contemporain en France et œuvre pour l'intérêt commun de ses membres. Dans le contexte inédit de la crise sanitaire, le CIPAC veille à la prise en compte des arts visuels dans les plans de relance de l'État et des collectivités territoriales.

CONTACT PRESSE / ITW
Leïla Neirijnck - Agence Alambret

leila@alambret.com

01 48 87 70 77

06 72 76 46 85